Motion 2232

Le Conseil d'Etat doit s'engager pour une caisse publique d'assurance-maladie cantonale ou régionale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'acceptation par la majorité des cantons et de la population romande de l'initiative populaire fédérale pour une caisse publique d'assurancemaladie;
- la charge élevée que les primes d'assurance-maladie représentent dans le budget des ménages qui peinent de plus en plus à y faire face;
- l'augmentation continue des primes d'assurance-maladie et les disparités croissantes de leur montant selon les caisses;
- la possibilité ouverte aux Chambres fédérales d'adopter une législation permettant aux cantons qui le souhaitent de créer une caisse publique cantonale ou régionale d'assurance-maladie,

invite le Conseil d'Etat

à agir par tous les moyens à sa disposition, notamment dans la cadre de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), afin que la législation fédérale soit modifiée pour permettre aux cantons qui le souhaitent de créer une caisse publique cantonale ou régionale d'assurance-maladie et à en rendre rapport au Grand Conseil.